

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE RIOM
(PUY-DE-DOME)
*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
28**

**Nombre de votants :
28**

**Date de convocation :
9 février 2018**

**Date d'affichage :
22 février 2018**

L'AN deux mille dix-huit, le **15 février** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 9 février, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mme DUBREUIL, M. GRENET (jusqu'à la question n° 4), Mme GRENET, M. LAMY (à partir de la question n° 2), Mmes MOLLON, MONTFORT, M. PERGET, Mmes PICHARD, RAMBAUX (à partir de la question n° 2), MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SCHOTTEY, VILLER.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
absent

M. Daniel GRENET, Maire-Adjoint
absent à partir de la question n° 5

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
absente

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
absent à la question n° 1

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT

Mme Suzanne MACHANEK, Conseillère Municipale
absente

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Catherine VILLER

Mme Sophie MONCEL, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Michèle SCHOTTEY

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Vincent PERGET

M. François PRADEAU, Conseiller Municipal
absent

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA pour la question n° 1

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

M. Pierrick VERMOREL, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Michèle GRENET

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Yannick BONNET

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20180215-DELIB180211-DE
Date de télétransmission : 20/02/2018
Date de réception préfecture : 20/02/2018

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 FEVRIER 2018**

QUESTION N° 11

OBJET : Patrimoine historique de la ville : bilan et modification de l'autorisation de programme n° 2013-01

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 1^{er} février 2018.

Conformément aux articles L.2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, une autorisation de programme portant sur le patrimoine historique de la Commune (l'église du Marthuret, la Tour de l'Horloge et l'Hôtel de Ville) a été créée par délibération du 8 février 2013, dont l'enveloppe financière initiale de 3 700 000 € a été portée à 4 000 000 € par délibération du 13 février 2017 compte tenu des besoins patrimoniaux à satisfaire.

Cette autorisation de programme doit faire l'objet d'un bilan de la consommation des crédits de paiement au 31/12/17, en sachant que le dernier exercice échu a été principalement impacté par le financement de la tranche de travaux portant sur les bas-côtés et les chapelles de l'église Notre Dame du Marthuret.

Le niveau de prise en charge financière (imputable aux lignes de crédits 24 293 et 24 294) pour 2017 s'établit à 649 960,60€.

Aussi, et de manière à tenir compte du niveau d'exécution financière, il est proposé à l'assemblée de procéder à une nouvelle répartition prévisionnelle des crédits de paiement à l'intérieur de l'AP comme suit :

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Crédits paiement	1 171,22	191 609,29	572 968,43	296 852,46	649 960,90
Années	2018	2019	2020	2021	
Crédits paiement	600 000	650 000	600 000	437 437,70	

Il convient de préciser que, pour l'exercice 2018 qui s'ouvre, il est notamment prévu le financement d'une partie des études destinées à la restauration intérieure de l'église Notre Dame du Marthuret, le paiement d'une partie des travaux projetés sur la Tour de l'Horloge (étanchéité et façades), et le financement de certains travaux d'aménagement de l'Hôtel de Ville.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le bilan de l'autorisation de programme 2013-01 ainsi présenté et la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'opération à l'intérieur de l'enveloppe de l'AP.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 15 février 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL